

Démarche : DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Proposition de Module d'Initiative Professionnelle (MIP) - CAPa

Organisme : Service Régional de la Formation et du Développement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Portail de dépôt des demandes de validation de Module d'Initiative Professionnelle (MIP) pour les CAP agricole du Ministère en charge de l'agriculture en région Centre-Val de Loire

Type d'établissement concerné

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- EPL
- Établissement privé
- MFR
- Autre établissement

Département

- 18

CFA du Cher

CFPPA Bourges

LEGTA Bourges Le subdray

- 28

CFA de l'Eure et Loir

CFPPA de Chartres

LEGTA de Chartres

- 36

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Proposition de Module d'Initiative Professionnelle (MIP) - CAPa

CIPPA de Châteauroux

LEGTA de Chateauroux

37

CFA de l'Indre et Loire

CIPPA Tours Fondettes

LEGTA Tours Fondettes

LPA Chambray les Tours

LPA Amboise

CIPPA Amboise

41

CFA du Loir et Cher

CIPPA du Loir et Cher

LEGTA Vendôme

LPA Blois

LPA Montoire

45

CFA du Loiret

CIPPA Le Chesnoy Les Barres

LPA Beaune la Rolande

LEGTA le Chesnoy

LEGTA Les Barres

Département

18

LEAP Bengy-sur-Craon

28

LPP Gabriel Bridet - Anet

LEAP Nermont - Chateaudun

LEAP Franz Stock – Mignières

LPP Ste Jeanne d'Arc - Loches

36

LEAP Saint Cyran du Jambot

37

LPP Ste Jeanne d'Arc - Loches

AP Les Frileuses- Chaumont sur Loire

EAP Sainte Cécile - Montoire-sur-le-Loir

EAP Boissay- Fougères-sur-Bièvres

45

Ecole d'Horticulture d'Orléans La Mouillère

Département

28

MFR BEAUMONT LES AUTELS

37

MFR BOURGUEIL

MFR d'AZAY LE RIDEAU

MFR de LOCHES

MFR de NEUVY LE ROI

MFR LA CROIX EN TOURNAINE

MFR ROUGEMONT

MFR TOURS VAL DE LOIRE

MFR VAL DE MANSE

41

MFR SAINT FIRMIN DES PRES

45

MFR de CHAINGY

MFR de FEROLLES

MFR de GIEN

MFR DE L'ORLEANNAIS

MFR DU PITHIVERAIS

MFR SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Nom de l'établissement, adresse et téléphone, mail

Année scolaire

spécialité du CAP agricole :

Rappel : pas de MIP pour le CAPa "opérateur en industries agroalimentaires" (délivré uniquement en UC)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Agricultures des régions chaudes

- Jardinier-paysagiste
- Lad-cavalier d'entraînement
- Maréchal-ferrant
- Métiers de l'agriculture (Effectuer une demande par support)
- Palefrenier soigneur
- Services aux personnes et vente en espace rural
- Travaux forestiers

Liste de choix manuelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Formation par apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Formation initiale scolaire

Promotion

Capacité C7 spécifiée correspondant au MIP :

Intitulé du MIP

Objectif général

En remplacement du MIP:

uniquement en cas d'existence d'un MIP précédent

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis du Conseil d'Administration

NOM Prénom du directeur du centre :

Le directeur du centre certifie l'exactitude des renseignements :

Certification qui vaut signature

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Horaire global horaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Egal à 174 heures
- Supérieur à 174 heures

Horaire global horaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Egal à 116 heures
- Supérieur à 116 heures

Horaire global horaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Egal à 87 heures
- Supérieur à 87 heures

Horaire global horaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Egal à 232 heures
- Supérieur à 232 heures

Dont horaire en entreprise (pour formations en rythme approprié, apprentissage, formation professionnelle continue)

1. Rapport d'opportunité

Rapport d'opportunité

Le rapport d'opportunité permet de justifier le choix et la création du MIP. Il répond aux questions :

À quelle(s) demande(s) répond le MIP ?

Quelles opportunités ont été utilisées ?

Quelle est la plus value pour l'insertion professionnelle ?

Quel complément est apporté par rapport à la formation ?

Quels sont les partenariats mis en œuvre le cas échéant ? (citer les partenaires)

2. Capacités à certifier

Capacités à certifier :

La capacité professionnelle CP7 du référentiel de certification définie génériquement au niveau national doit être spécifiée. Elle rend compte de la maîtrise des savoir-faire professionnels identifiés et visés dans le cadre du MIP.

L'équipe pédagogique propose 1 capacité globale (CP7) déclinée en 2 capacités intermédiaires (CP7.1 et CP7.2) au moins, qui précisent la capacité globale dans son contexte local.

capacité CP7 :

capacité CP7.2 :

capacité CP7.3 et suivantes :

3. Répartition des horaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Répartition des horaires

Merci d'utiliser le fichier en PJ

Informations complémentaires

4. Référentiel de formation du module d'initiative professionnelle

Objectif général du module

Il précise ce que l'on cherche à atteindre par l'intermédiaire de la formation attachée au module et la description de la performance à accomplir.

Objectifs du module

En petit nombre, ils détaillent l'objectif général et structurent le module. Ils doivent constituer une réelle déclinaison de l'objectif général.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs :

Cette présentation doit apporter les informations nécessaires pour appréhender le sens du module.
Elle doit indiquer les finalités et les buts poursuivis

Précisions relatives aux objectifs et attendus de la formation :

Il s'agit de préciser les objectifs de formation.

Ces précisions, permettant de caractériser (et non développer) les objectifs de formation et les contenus disciplinaires sous-jacents, se présentent sous forme d'une liste d'informations hiérarchisées, correspondant à des sous objectifs.

On se limite à deux rangs de sous objectifs au plus. Dans certains cas où la précision est insuffisante, il peut être nécessaire de proposer une liste limitée de substantifs constituant des mots clefs, indicateurs de contenus...

Un court texte d'une dizaine de lignes (maximum) peut être également proposé

5. Déroulement prévisionnel des enseignements correspondant au MIP

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déroulement prévisionnel des enseignements correspondant au module, calendrier prévisionnel pour l'épreuve certificative

Merci d'utiliser le modèle en PJ

6. Modalités d'évaluation de l'épreuve E7

Capacité évaluée de l'épreuve E7 en CCF :

Forme de l'épreuve E7 :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Pratique
 Pratique explicitée
 Pratique oral

Coefficient de l'épreuve E7 :

selon la spécialité du CAP agricole (Note de service DGER/SDPFE/2015-623 du 21/07/2015)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1
 2
 3

Période de réalisation :

1ère ou 2ème année de formation, 1er, 2ème ou 3ème trimestre,...

Lieu :

Etablissement de formation, lieu de stage, ...

Définition de ou des épreuve(s) :

L'enseignant ou l'équipe pédagogique en charge du MIP construit la ou les épreuve(s) basée(s) sur les situations professionnelles. La ou les épreuve(s) permet(tent) de valider la capacité professionnelle CP7.

Organisation et déroulement de l'épreuve :

Il est préconisé les formes suivantes pour l'évaluation :

- évaluation en situation professionnelle sous la forme d'une pratique explicitée,
- épreuve orale d'explicitation de pratiques à partir des traces de l'activité des apprenants.

Enseignant(s) responsable(s) de l'évaluation (nom(s) et discipline(s) enseignée(s)) :